

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 février 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président signale la possibilité de déposer des questions orales jusqu'à 16h30. Il indique aussi que le FIR organisera une manifestation prochainement, à laquelle sont invités les députés. Il remercie ces derniers de réserver bon accueil à M. Girardet, informaticien, pour gérer au mieux les changements liés aux boîtes e-mail des députés sur le modèle prénom.nom@gc.vd.ch. M. le Président salue une classe d'élèves de Gland, présente à la tribune du public.			
	2.	Dépôts Interpellations: Jean Tschopp et consorts; Brigitte Crottaz et consorts; Stéphane Montangero; Claude-Alain Voiblet; Vassilis Venizelos au nom du groupe des Verts. Motion: Régis Courdesse et consorts. Simple question: Alexandre Rydlo.			
RENV-CE	3.	(13_INT_090) Interpellation Denis Rubattel - Via sicura : problèmes liés à la séquestration des véhicules ? (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(13_INT_091) Interpellation Philippe Vuillemin à propos du fichage des patients aux urgences, des hôpitaux, de la prise en charge des dits fichés et des conséquences d'un tel dispositif sur leur santé (Pas de développement)			
RENV-CE	5.	(13_INT_095) Interpellation Rebecca Ruiz - Une prise en charge adaptée des alcoolisations ne soulagerait-elle pas les Urgences du CHUV ? (Pas de développement)			
RENV-CE	6.	(13_INT_092) Interpellation Sylvie Podio et consorts - Sleep-in à Morges, la précarisation des requérants d'asile déboutés, un objectif pour le Conseil d'Etat ? (Développement)			
RENV-CE	7.	(13_INT_093) Interpellation Michel Collet - Où se situera la prochaine décharge contrôlée bioactive DCB ? (Développement)			
RENV-CE	8.	(13_INT_094) Interpellation Florence Golaz et consorts - Représentant des communes "sans police communale" au Conseil cantonal de sécurité : une procédure de nomination et de communication à améliorer (Développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 février 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	9.	(13_INT_096) Interpellation Alice Glauser - Qui construit donc l'extension de la Croisée ? (Développement)			
RENV-COM	10.	(13_MOT_018) Motion Nicolas Rochat et consort pour l'intégration des primes excédentaires et le gel des versements vaudois à la péréquation financière (Développement et demande de renvoi en comm. avec moins de 20 signatures) Soutenue par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.	DSAS, DINT, DFIRE		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	11.	<p>(455) Exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur la modification des articles 80, 84 et 113 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 et</p> <p>Projets de lois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modifiant la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP); - modifiant la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur : <ul style="list-style-type: none"> - le postulat Sandrine Bavaud « pour une juste reconnaissance des initiatives populaires cantonales » - le postulat Jean-Christophe Schwaab « le vote électronique est dangereux pour la démocratie : arrêtons les frais ! » - le postulat Philippe Grobéty « demandant d'étudier une modification de la loi sur les droits politiques » - le postulat Yves Ferrari « pour une plus grande participation démocratique » - la motion Olivier Feller demandant au Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil des dispositions légales d'application de l'article 90, alinéa 4 de la Constitution vaudoise relatif à l'incompatibilité entre un poste de "cadre supérieur de l'administration" et un mandat de député et Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Eric Bonjour : « Quelles doivent être les limites lorsque les collectivités publiques deviennent les sponsors des campagnes de votations populaires ? » (Suite des débats) (2ème débat) <p>(Suite des débats; 2ème débat): LEDP: Art. 2: amdt Isabelle Chevalley à l'al. 3 refusé par une nette majorité, avec quelques avis favorables et abstentions. Sous-amdt Rydlo (nouvel al. 3bis; oui) est opposé à l'amdt de Montmollin (nouvel al. 3bis; non): le sous-amdt Rydlo est préféré par 81 voix, contre 6 avis contraires et 16 abstentions. L'amdt Rydlo (nouvel al. 3bis) est refusé par 67 non, 59 oui et 1 abstention. Art. 2 accepté. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 94 oui, 32 non et 5 abstentions. Art. 3 accepté. Fin du 2ème débat.</p> <p>(2ème débat): Projet de décret: art. premier accepté. Art. 80 accepté. Art. 2 accepté. Art. 84 accepté. Art. 3 accepté. Art. 113 accepté. Art. 4 et 5 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité.</p> <p>Une demande de 3ème débat immédiat est présentée et est</p>	DINT	Haury J.A.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 février 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		<p>acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(3ème débat): LEDP: art. 91: version du 1er débat est opposée à la version du 2ème débat: la version du 2ème débat est clairement privilégiée à l'unanimité. Art. 106o: version du 1er débat est opposée à la version du 2ème débat: la version du 2ème débat est préférée à l'unanimité. En votation finale, le projet de loi est adopté à l'unanimité.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission concernant les rapports du Conseil d'Etat sur les divers postulats et motion sont adoptées: le rapport sur la motion Olivier Feller est accepté; le rapport sur le postulat Sandrine Bavaud est accepté; le rapport sur le postulat Jean-Christophe Schwaab est accepté; le rapport sur le postulat Philippe Grobéty est accepté; le rapport sur le postulat Yves Ferrari est refusé par 66 voix, contre 44 avis favorables et 7 abstentions.</p> <p>La réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Eric Bonjour est traitée.</p>			
RENV-CE	12.	<p>(12_POS_001) Postulat Florence Golaz et consorts pour réduire le délai entre les élections générales et l'entrée en fonction des nouveaux élus</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).</p>	DINT	Melly S.	
OA	13.	<p>(8) Rapport du Procureur général sur l'activité du Ministère public pour l'année 2011</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport du Procureur général).</p>	DINT.	Schwaar V.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	14.	<p>(4) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH)(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de loi est acceptée à l'unanimité. Art. 1: amdt com accepté à l'unanimité. Art. 1 amendé accepté. Art. 2 accepté. Art. 2a: amdt com (suppression de l'art.) accepté à l'unanimité sans discussion. Art. 3 et 3a acceptés. Art. 4: amdt com accepté à l'unanimité sans discussion. Art. 4 amendé accepté. Art. 6 accepté. Art. 7: amdts com (en partie valables aussi pour les art. 7a, 7b, 7c et 7d) acceptés à l'unanimité sans discussion. Art. 7 amendé accepté. Art. 7a et 7b acceptés. Art. 7c: amdt com accepté à l'unanimité sans discussion. Art. 7c amendé accepté. Art. 7d: amdts com acceptés à l'unanimité sans discussion. Art. 7d amendé accepté. Art. 7e à 24b acceptés à l'unanimité, moins une abstention, sans discussion. Art. 24g: amdts com acceptés à l'unanimité sans discussion. Art. 24g amendé accepté. Art. 25: amdts com acceptés à l'unanimité sans discussion. Art. 25 amendé accepté. Art. 31 à 32a acceptés. Art. 33: amdt com accepté à l'unanimité sans discussion. Art. 33 amendé accepté. Art. 34 à 42 acceptés à l'unanimité sans discussion. Art. 42a: amdt com accepté à l'unanimité sans discussion. Art. 42a amendé accepté. Art. 42b: amdts com à l'al. 2 (lit. b et c) acceptés à l'unanimité sans discussion. Art. 42b amendé accepté. Art. 43: amdts com acceptés à l'unanimité sans discussion. Art. 43 amendé accepté. Art. 43a et 43b acceptés. Art. 43c: amdts com acceptés à l'unanimité sans discussion. Art. 43c amendé accepté. Art. 44 accepté. Art. 44a: amdt com (suppression de l'art.) refusé par 61 non, 60 oui et 2 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est infirmé par 64 oui, 62 non et 1 abstention. Art. 44a (44b) à 53a acceptés. Art. 53b: amdts com acceptés à l'unanimité sans discussion. Art. 53b amendé accepté. Art. 53c: amdt com (suppression de l'art.) accepté à l'unanimité sans discussion. Art. 53c (53d): amdts com (changement en art. 53c et à l'al. 3) acceptés à l'unanimité sans discussion. Art. 53c amendé accepté. Art. 57 accepté. Art. 58a: amdt com accepté à l'unanimité sans discussion. Art. 58a amendé accepté. Art. 60 à 61 acceptés. Fin du 1er débat.</p>	DSAS.	Roulet C.	
TRAITE	15.	(12_INT_026) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Neiryck et consorts : l'enseignement de la trigonométrie va-t-il disparaître ?	DFJC.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 février 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	16.	(12_INT_029) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude Schwab et consorts - Ethique et cultures religieuses : discipline à part entière ?	DFJC.		
RENV-CE	17.	(11_POS_285) Postulat Mireille Aubert et consorts invitant le Conseil d'Etat à analyser les taux d'échecs aux examens de fin d'apprentissage cantonaux (CFC) et à proposer un plan de mesures destinées à les abaisser afin d'éviter les coûts sociaux ultérieurs élevés qu'ils induisent pour les jeunes apprentis du canton de Vaud La prise en considération partielle (oui) du postulat est opposée à la prise en considération totale (non): la prise en considération totale est préférée par 62 non, 60 oui et 3 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 68 non, 60 oui et 4 abstentions. Ensuite, opposée au classement, la prise en considération totale du postulat est adoptée par 82 oui, 46 non et 1 abstention.	DFJC	Nicolet J.	
TRAITE	18.	(12_INT_032) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Patrick Vallat et consorts - Faillite de l'entreprise totale Baumag dans le cadre de la construction du bâtiment Géopolis de l'Université de Lausanne	DFJC.		
TRAITE	19.	(12_INT_028) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean Tschopp et consorts : Quelles garanties d'accès aux études à l'UNIL et dans les HES ?	DFJC.		
OA	20.	(480) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Anne Papilloud et consorts intitulé Vous chantiez j'en suis fort aise Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport du Conseil d'Etat).	DFJC.	Mayor O.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 février 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	21.	<p>(32) Exposé des motifs et projet de décret fixant la contribution-socle des communes au budget annuel de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (2013 et 2014)(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité sans discussion. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise).</p> <p>2ème débat): art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité.</p>	DIRH.	Golaz F.	
OA	22.	<p>(23) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Denis-Olivier Maillefer et consorts au sujet de l'état des lieux sur le Service des routes et sa division entretien</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport du Conseil d'Etat).</p>	DIRH.	Modoux P.	
OA	23.	<p>(30) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 4'950'000.- pour réaliser l'inventaire et l'étude de risque des ouvrages de soutènement du réseau routier cantonal(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité sans discussion. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise).</p> <p>2ème débat): art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité par 114 oui.</p>	DIRH.	Modoux P.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 février 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
REF	24.	(11_MOT_162) Motion Martial de Montmollin - Sauvons le petit contournement de Morges La motion est transformée en postulat par son auteur. Les conclusions du rapport de la majorité de la commission sont adoptées par 73 oui, 51 non et 5 abstentions (classement de la motion transformée en postulat).	DIRH	Buffat M. (Majorité), Attinger Doepper C. (Minorité)	
RENV-CE	25.	(13_RES_006) Résolution Philippe Jobin et consorts concernant le projet de contournement autoroutier de Morges Soutenue par au moins vingt députés, la résolution Philippe Jobin et consorts, formulant un vœu à l'intention du Conseil d'Etat, est mise en discussion. L'amdt Züger au point 3 de la résolution est accepté à une nette majorité, avec plusieurs abstentions. Au vote, la résolution amendée est acceptée par 95 oui, 10 non et 8 abstentions.			
RENV-T	26.	(12_INT_045) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations : - Stéphane Montangero - L'Office fédéral des transports veut-il la mort du rail vaudois ? (12_INT_045) - José Durussel - Nos trains régionaux encore menacés par l'Office fédéral des transports ! (12_INT_043) - Catherine Labouchère - Transports et aménagement du territoire : quelle cohérence ? (12_INT_044)	DIRH.		12/02/2013
RENV-T	27.	(11_INT_650) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alexis Bally - Toujours plus vite, toujours plus loin ?	DIRH.		12/02/2013
RENV-T	28.	(12_POS_003) Postulat Philippe Randin et consorts sur le télétravail	DIRH, DSE	Vallat P.	12/02/2013
RENV-T	29.	(497) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 30 novembre 1964 sur la distribution de l'eau (LDE)(1er débat)	DSE.	Haldy J. (Majorité), Pidoux J.Y. (Minorité)	12/02/2013
RENV-T	30.	(11_INT_631) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alexis Bally - Rives du lac : installations obsolètes	DSE.		12/02/2013
RENV-T	31.	(11_INT_626) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Epars - Pour que la pluie de crapauds - ducs tombe enfin!	DSE.		12/02/2013

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 février 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	32.	(12_INT_010) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen - Décharge des Saviez à Villeneuve : un épandage de jus toxiques risqué pour la faune et la flore	DSE.		12/02/2013
RENV-T	33.	(12_INT_014) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Epars concernant l'essai fait pour l'assainissement de la décharge des Saviez, suites... et fin ?	DSE.		12/02/2013
RENV-T	34.	(11_INT_640) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Susanne Jungclaus Delarze - Position vaudoise concernant l'exploitation de la raffinerie de Collombey (VS)	DSE.		12/02/2013
RENV-T	35.	(12_INT_022) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pascale Manzini - Sur la responsabilité du canton en matière de citoyen insolvable en cas d'application de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement	DSE.		12/02/2013
RENV-T	36.	(496) Exposé des motifs et projet de loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat lors de manifestations et modifiant - la loi sur la police cantonale du 17 novembre 1975 (LPol) - la loi sur les subventions du 22 février 2005(1er débat)	DSE.	Brélaz F.	12/02/2013
RENV-T	37.	(494) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts pour une formation continue dans toute la chaîne pénale sur la problématique des violences domestiques	DSE.	Chollet J.L.	12/02/2013
RENV-T	38.	(11_INT_636) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Vuillemin à propos des experts chargés d'examiner l'aptitude à obtenir le permis de conduire - "Trois petits tours et c'est le plongeon"	DSE.		12/02/2013
RENV-T	39.	(12_INT_009) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Le Conseil d'Etat est-il prêt à adopter une attitude ferme et dissuasive à l'égard des gitans étrangers, ces visiteurs indésirables	DSE.		12/02/2013
RENV-T	40.	(12_INT_018) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christelle Luisier Brodard - Gens du voyage : Nécessité d'une solution globale et coordonnée	DSE.		12/02/2013

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :